

L'Association Normande d'Ethnographie et d'Art populaire
« leVieux Honfleur »
BP 60082 – 14600 Honfleur cedex

Pilote de Seine

par Michel Lemoine au cinéma H. Jeanson 17-10-2009

Notre président a remercié et présenté Michel Lemoine qui a exercé la fonction de Pilote de Seine pendant de nombreuses années et celle de pilote-major pendant 4 ans.

Michel Lemoine a illustré sa présentation de la profession par une video-projection de diapositives et de quelques dessins humoristiques réalisés par ses collègues de façon à évoquer les différents moments du tour de pilotage, les manœuvres des navires aux différents moments, les caprices de la météo, les croisements des navires, les lieux habituels où s'effectuent tous ces mouvements : Port Jérôme, Duclair, Rouen, Pont de Tancarville, pont de Normandie, qui plus est, photographiés, parfois, sous des éclairages privilégiés, lever et coucher de soleil.

Ce compte-rendu ne reproduit malheureusement que les commentaires de Michel Lemoine.

Définition légale du pilotage :

Le pilotage consiste dans l'assistance donnée aux capitaines par un personnel commissionné par l'Etat pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, rades et eaux maritimes des fleuves et des canaux .

« loi du 28 mars 1928 »

La station de Seine :

La station de Seine est créée en 1948 par la fusion des stations de pilotage de Quillebeuf et de Villequier.

-La station s'agrandit en 1958 par la fusion avec la station de Honfleur

-Le pilotage de Deauville-Trouville est repris en 1974

-En 1976 fusion avec la station de Dieppe

-En 1991 fusion avec la station de Caen-Ouistreham

-En 2001 accord de coopération avec la station du Tréport

Rôle du pilote :

Le rôle du pilote consiste à assister le capitaine en lui apportant la connaissance locale :

- marée
- courants
- sondes
- dangers
- trafic

une grande expérience de la manœuvre des navires en eaux restreintes :

- travail des remorqueurs
- chenalage
- zones d'évitage

Les missions du pilote :

- Assurer l'écoulement du trafic portuaire dans les meilleures conditions de sécurité, fluidité tout en préservant les installations et l'environnement.
- « premier représentant de l'Etat » à bord, le pilote doit rapporter tout fait relatif à l'état sanitaire, à la sécurité et à la sûreté.
- Il s'assure que les appareils nécessaires à la manœuvre sont en état de fonctionner (déclaration d'entrée rédigée par le capitaine) .

Les obligations du capitaine

- . Manœuvre pour faciliter l'embarque du pilote
- . Prendre le pilote qui se présente
- . Renseigner le pilote sur le tirant d'eau, la vitesse, la manoeuvrabilité du navire, et l'état de ses appareils ;
- . Signer le bon de pilotage La présence du pilote ne dispense pas l'équipe de quart d'entretenir le point, d'effectuer une veille appropriée

Les obligations du pilote

- . Aller au devant du navire
- . Servir les navires dans l'ordre
- . Se présenter au capitaine
- . Renseigner le capitaine sur les sondes, courants et les événements à venir
- . Demeurer courtois
- . Signaler à l'autorité compétente toute anomalie, incident ou accident survenus en cours de pilotage

Recrutement des pilotes :

Le recrutement s'effectue sur concours d'état. L'officier doit :

- Posséder un brevet de capitaine (tous navires)
- Justifier de 72 mois de navigation
- Etre âgé de moins de 35 ans
- Etre reconnu apte par le médecin des gens de mer
- Présenter un extrait no 3 de casier judiciaire vierge
- Effectuer 40 tours en accompagnant un pilote

- Obtenir une note au-dessus de 12/20

Le programme est fixé par règlement local

Gestion de la station de pilotage :

Les pilotes gèrent eux-mêmes la station en se répartissant les fonctions :

- Le président du syndicat également chef du pilotage
- Le secrétaire général qui l'assiste
- Le délégué assurance qualité
- Le trésorier du syndicat (approche tarifaire)
- Le pilote d'armement qui gère le matériel et les finances
- Les pilotes majors en charge de la régulation et des sondes
- Les délégués de sites périphériques
- Le pilote responsable des vedettes
- Le pilote responsable du personnel
- Le pilote responsable du service intérieur

La station de pilotage de la Seine, Rouen, Caen, Dieppe

La station compte :

- . 59 pilotes
- . 55 employés dont 34 marins
- . 11 vedette (sur 5 sites)
- . 15000 opérations de pilotage par an
- . tonnage entrée/sortie : 23 M T

Les étapes du pilotage :

- 1- L'accueil sur rade
- 2- La mise à bord
- 3- L'engainement
- 4- Le chenelage
- 5-La manœuvre d'accostage ou la relève, changement de pilote, pour les navires montant à Rouen

Les questions qui ont suivi la conférence ont permis de préciser certains points :

Les pilotes sont spécialistes d'un endroit par exemple entre la mer et Le Trait pour Honfleur. Le concours de recrutement est spécifique à chaque endroit. Un pilote ne choisit jamais son navire, sa désignation suit l'ordre établi de la liste des pilotes. Un pilote effectue en moyenne 250 opérations de pilotage par an .

Le travail des pilotes est organisé en 6 jours de travail et 4 jours de repos. Un même pilote peut effectuer jusqu'à 3 tours de pilotage en 24h, en moyenne 1,5.

Un tour de pilotage dure de 5 à 6 heures . Le pilote est le conseiller du capitaine qui reste

responsable légal de son navire. En cas d'avarie, le pilote est maître de la coordination des services de secours et des autorités compétentes.

Le facturation se fait d'après le volume du navire.

Les barges n'ont pas recours aux services des pilotes, leurs conducteurs ont reçu une formation spéciale.